

2023

Programme de formation



IEAM

Equipe pédagogique :

Amaury CATRICE et Emilie CARBONNAUX

Tel : 01 42 27 28 83

IEAM-Institut d'Expertise, d'Arbitrage et
de Médiation

FORMATION GLOBALE A LA MEDIATION-200H

Objectifs (professionnels)

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ S'approprier les « outils » de la Médiation.
- ✓ Comprendre le déroulé d'une médiation et l'approche du conflit.
- ✓ S'approprier la posture du médiateur.
- ✓ Approfondir la communication non violente
- ✓ Approfondir la négociation raisonnée
- ✓ Approfondir le questionnement et reformulation

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 du Code du travail est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3 du Code du travail) : De favoriser la mobilité professionnelle

Public

Le public concerné est :

Dirigeants & cadres d'entreprise, directeurs des ressources humaines et juridiques, avocats, notaires, experts, architectes, syndic de copropriété, gestionnaires d'immeuble, administrateurs & mandataires...

Pré-requis

Les conditions d'accès sont :

- Pré-requis : aucun pré-requis

Durée

Cette formation se déroule sur 200 heures réparties de la manière suivante :

Session 1 : formation à la médiation – 70h

Session 2 : les outils de la médiation – 50h

Session 3 : appropriation de la médiation – 80h

Horaires : 9h00 – 17h30

SESSION 1: FORMATION A LA MEDIATION - 70h

7 et 8 mars 2023 (présentiel)

13 et 14 avril 2023 (visio)

11 et 12 mai 2023 (présentiel)

8 et 9 juin 2023 (visio)

4 et 5 juillet 2023 (présentiel)

SESSION 2: LES OUTILS DE LA MEDIATION - 50h

Module 1: Questionnement et Reformulation

[En cours de programmation 2023 \(visio\)](#)

Module 2: Négociation Raisonnée

J1 et J2 : les basiques de la négociation

[En cours de programmation 2023 \(visio\)](#)

J3 et J4 : négocier avec les personnes difficiles

[En cours de programmation 2023 \(visio\)](#)

Module 3: Communication non violente

[En cours de programmation 2023 \(présentiel\)](#)

SESSION 3: APPROPRIATION DE LA MEDIATION, TUTORING - 80h

Module 1: Observation et participation à une médiation

Module 2: Action de communication et de promotion de la médiation

Module 3: Mémoire sur la médiation (30 pages environ)

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de : 5 365 euros TTC.

L'IEAM n'est pas soumis à la TVA.

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque :

L'inscription n'est enregistrée que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété.

Les stagiaires doivent s'inscrire au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques :

- Méthodes actives
- La pratique et la mise en situation
- Les débriefings
- Appui sur le collectif et le co-apprentissage
- Approche personnalisée
- Alternance des rôles d'acteur et d'observateur

Outils pédagogiques :

- Un étayage théorique et méthodique
- Des simulations et exercices

Supports pédagogiques :

- Un dossier et un support informatique, la plupart du temps via la plateforme DIGIFORMA.

Prise en compte du handicap :

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter afin qu'on puisse nous assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, à l'adresse mail ieam-paris@wanadoo.fr

Éléments matériels de la formation

La formation se déroulera à la fois en visio-conférence et en présentiel si les conditions sanitaires le permettent.

Supports techniques : Zoom ou tout autre plateforme équivalente de visio-conférence.

Salle de formation : A préciser -Paris.

Compétences des formateurs

Marie LEBRUN BENARD: Responsable de projets-médiatrice, consultante et formatrice auprès des entreprises et des acteurs du territoire (Titulaire d'un DU de médiation, formée à la communication non violente, aux processus créatifs et à l'intelligence collective)

Dominique DOLLOIS: Avocat Honoraire. Médiateur et Formatrice en Médiation et Droit Collaboratif (Maîtrise de Droit Privé et de Sciences économiques, diplômée de l'institut judiciaire, Psycho praticien dans l'approche centrée sur la peau, Praticien en PNL, Approche systémique, Médiateur diplômée)

Claire GODIN : Médiatrice, formatrice (DU Médiation et Gestion des conflits, Cycle supérieur d'études européennes, DEA droit Communautaire)

Juliette PIRIOU : Avocate au Barreau de Paris, formée et pratique la médiation et le droit collaboratif, formatrice à l'AFPDC

Dominique HUGER : Formatrice depuis 1993, Fondatrice d'INTER-MED, Co-directrice du Diplôme Universitaire « Médiation / Gestion des conflits » pour l'IRFSS-Centre

Formation ouverte ou à distance (« FOAD »)

La formation se tient en partie à distance sur la plateforme Zoom.

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur ou d'une tablette ainsi qu'un réseau internet et une connexion stable pour pouvoir suivre la formation.

En cas de problème technique, contacter ieam-paris@ieam.eu

Contenu

Session 1 : formation à la médiation – 70h

[Voir programme en ligne](#)

Session 2 : les outils de la médiation – 50h

Module 1: Questionnement et Reformulation

[Voir programme annexe](#)

Module 2: Négociation Raisonnée

- J1 et J2: les basiques de la négociation
- J3 et J4: négocier avec les personnes difficiles

[Voir programme annexe](#)

Module 3: Communication non violente

[Voir programme annexe](#)

Session 3 : appropriation de la médiation – 80h

Module 1: Observation et participation à une médiation

Il s'agit de l'observation ou de l'assistance passive à une médiation, au côté d'un médiateur membre de l'IEAM. C'est l'occasion pour l'observateur de valider l'enseignement théorique tiré de la formation initiale.

- L'observateur, à l'issue des réunions, échange avec le médiateur sur l'avancement et les difficultés rencontrées.
- L'observateur peut éventuellement contribuer, en discussion avec le médiateur et en dehors des réunions avec les médiés, à la recherche des voies de sortie qui lui paraissent possibles.

Modalités :

La démarche doit être autorisée par le médiateur proposé et les parties à la médiation. L'observateur doit signer un engagement de confidentialité remis à la commission formation avant tout début de réunion à la médiation.

L'IEAM prendra contact avec le stagiaire pour lui proposer une médiation à laquelle il pourrait participer. Le stagiaire sera ensuite autonome dans l'organisation de son agenda avec le médiateur. Il pourra bien entendu contacter la commission formation de l'IEAM en cas de difficulté.

Évaluation :

A l'issue de la dernière réunion de médiation, l'observateur rédige une note de synthèse sur les enseignements tirés de la démarche.

Cette note de 2 ou 3 pages est présentée au médiateur et discutée ensemble.

Sa version définitive, validée par le médiateur, figurera au dossier du stagiaire.

Planning :

Ce module peut démarrer dès que la stagiaire a terminé la session 1 concernant les Fondamentaux.

Le stagiaire dispose de 6 mois pour réaliser ce module après la session 1 sous réserve bien sûr que la médiation pour se tenir dans ces délais

Ce module représente 35 heures de formation.

Module 2: Action de communication et de promotion de la médiation

Il peut s'agir d'une fiche de lecture, de la rédaction d'un article ou d'un compte rendu de conférence.

Cette action peut s'apparenter à une réunion organisée dans le cadre professionnel.

- Présentation de l'auteur et de l'œuvre.
- Résumé général de l'ouvrage, présentation de la structure retenue et de l'objectif poursuivi.
- Mise en évidence des idées marquantes et de leur originalité par rapport aux positions classiques.
- Analyse critique et constructive : les points jugés insuffisamment traités, les points discutables.

Le tout, au regard des expériences ou des attentes d'un lecteur investi dans la médiation.

La fiche de lecture doit être structurée et pratique.

La démarche est pédagogique.

En accord avec le stagiaire, cette rédaction pourra être publiée sur le site de l'IEAM.

Modalités :

Le sujet est à soumettre par le stagiaire par mail. Il sera validé par la Commission Formation.

Évaluation :

La fiche de lecture ou le compte rendu de conférence seront relus et validés par la Commission Formation.

Une dizaine de pages sont nécessaires.

Planning :

Ce module s'effectue à l'issue des 130h de formation.

C'est-à-dire que le stagiaire doit avoir suivi la session 1 concernant les Fondamentaux et la session 2 concernant les outils de la médiation (Communication non violente + Négociation Raisonnée + Questionnement et Reformulation).

Le stagiaire dispose de 6 mois à compter de l'issue de la session 2, pour réaliser ce module.

Ce module représente 10 heures de formation.

Module 3: Mémoire sur la médiation (25 pages environ)

Pratique ou théorique, le sujet développé ne doit pas être trop générale.

La présentation doit :

- Poser la problématique, illustrer les difficultés théoriques ou pratiques tirées de l'expérience.
- Faire le point des publications éditées sur le sujet et répertorier les solutions ou positions existantes.
- Articuler une critique constructive de l'existant et avancer des réponses ou pistes d'amélioration.

Le mémoire implique une prise de position personnelle. Il doit ouvrir à la réflexion.

Le mémoire annexe une bibliographie sur le sujet.

La démarche est démonstrative.

Modalités :

Le sujet est à soumettre par le stagiaire par mail. Il sera validé par la Commission Formation.

Évaluation :

Le mémoire sera validé par un Comité de lecture, composé de membres de l'IEAM.

En accord avec le stagiaire, le mémoire pourra être publié sur le site de l'IEAM.

Planning :

Le stagiaire dispose de 6 mois, à compter de la fin de la session deux. pour réaliser ce module.

Ce module représente 35 heures de formation.

La session 3 doivent être validée dans les 6 mois suivant la session 2. Une exception peut être accordée dans le cadre de l'observation d'une médiation dont les délais peuvent être allongés.

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- Les feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- L'évaluation des acquis en fin de session
- Un questionnaire d'évaluation de la formation

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- Questions orales ou écrites (QCM...)
- Mise en situation
- Fiches d'évaluation